



FOOTGOLF FRANCE
Association Française de FootGolf

FOOTGOLF CUP 2020

Règlement sportif

Janvier 2020

Sommaire

1 - Description des Compétitions.....	4
2 - Inscription individuelle et par équipes	5
3 - Règles du jeu.....	6
4 - Retrait des cartes de scores.....	6
5 - Arbitrage	7
6. - Organisation des épreuves qualificatives	7
7 - Respect de l'Etiquette, des Règles et du Code Vestimentaire	10
8 - Assurances.....	10
9 - Droit à l'image.....	11
10 - Classement National AFFG.....	11
11 - Qualité de membre AFFG	19



Préambule, en accord avec les conventions d'adhésion que les joueurs et les clubs valident lors de leurs adhésions.

Le joueur affilié à l'AFFG s'engage à :

- Respecter les textes de Charte du FootGolf Français, les statuts et règlement intérieur de l'AFFG, et tous les règlements des compétitions
- S'acquitter des obligations qui résultent de son affiliation
- Veiller à ne pas participer à des compétitions d'un organisme concurrent sur le territoire d'un pays déjà membre FIGG (France et Monde). En cas de manquement :
 - o Le joueur sera exclu de l'AFFG sans appel et ses licences AFFG et World Tour seront suspendues
 - o Le joueur perdra ses points acquis sur les différentes compétitions
 - o Le Club affilié du joueur perdra les points acquis par le joueur si celui-ci n'est pas exclu du Club
- Communiquer à l'AFFG toutes les informations utiles à sa mission
- Participer activement à la vie de l'associative nationale sur la base du principe d'entraide et de prospérité mutuelle

Le club affilié à l'AFFG s'engage à :

- Transmettre à l'AFFG, en amont de son affiliation, le récépissé de dépôts des statuts du Club à la préfecture ainsi que la liste des membres du bureau. Par ailleurs, le club devra informer sans délai l'AFFG de tout changement à ce titre (nom du Club, changement des membres du bureau, etc...).
- L'affiliation ne sera définitive qu'à compter de la réception par l'AFFG, de l'ensemble des éléments visés à l'alinéa 1 ci-dessus.
- Suivre les règles et règlements définies par l'AFFG.
- Procéder, sans délai pour les nouveaux Clubs et les Clubs renouvelant leur adhésion, au règlement de la cotisation d'un montant de cent cinquante euros (150 €) par an.
- S'assurer chaque année que tous les membres du Club sont à jour du paiement de leur cotisation à l'AFFG, qui seule permet la couverture par l'assurance souscrite par l'AFFG en cas d'accident à l'occasion de la pratique du FootGolf. En conséquence, le Club doit s'assurer qu'aucun de ses membres ne participera à un entraînement ou à une compétition de FootGolf en tant que membre du Club, sans avoir payé sa cotisation à l'AFFG.
- Veiller à ce qu'aucun de ses membres ne participent à des compétitions d'un organisme concurrent sur le territoire d'un pays déjà membre FIGG (France et Monde). En cas de manquement :
 - o Le joueur sera exclu de l'AFFG sans appel et ses licences AFFG et World Tour seront suspendues
 - o Le joueur perdra ses points acquis sur les différentes compétitions
 - o Le Club affilié du joueur perdra les points acquis par le joueur si celui-ci n'est pas exclu du Club
- Réaliser un maximum de 3 mutations par saison en provenance de clubs déjà affiliés. Ce quota de mutations s'élève à 5 pour un Club lors de son année de création. Etant entendu que la saison sportive se clôture lors de la dernière étape de l'année en cours. Toute mutation ultérieure à cette dernière étape comptera pour l'année suivante. Pour 2020, exceptionnellement, il sera toléré 5 mutations par club.
- Respecter les conditions d'accueil de joueurs étrangers parmi ses membres :
 - o Faire parvenir à l'AFFG un engagement sur l'honneur qu'il n'est pas membre d'aucun club autre club dans le monde.
 - o Faire parvenir à l'AFFG une preuve de paiement d'adhésion au club de la part du joueur.

Si l'une de ces options venait à être remise en question, les points acquis par le joueur concerné seront automatiquement retirés au Club et au Joueur sur l'étape(s) concernée(s). S'il est prouvé que le Club a agi en pleine connaissance de cause, alors la commission compétente se saisira du dossier et une disqualification du championnat de France sur l'année en cours pourra être prononcée.

- En cas de victoire ou de podium d'un licencié du Club, un représentant licencié du Club devra obligatoirement être présent pour la remise des prix sans quoi ce dernier ne pourra prétendre à aucune dotation (trophée, lots ou prize money). De la même manière, si ce dernier ne se présente pas dans une tenue correcte et adaptée à la pratique du FootGolf.
- Le Club s'interdit toute création d'évènements concurrents à l'AFFG ou à connotation nationale voire internationale.
- Engager au moins un représentant du Club lors des réunions organisées par l'AFFG
- Alerter l'AFFG de tout forfait d'un de ses membres inscrits à une compétition au moins 48h à l'avance, afin de permettre le bon déroulement de la compétition.
- Lors des compétitions organisées par l'AFFG, tous les joueurs du Club devront obligatoirement porter un maillot de l'équipementier officiel de l'AFFG - en l'occurrence KAPPA - aux couleurs du Club. L'achat et la personnalisation des maillots sont au frais du Club, lequel pourra bénéficier de tarifs préférentiels.
- Le Club, représenté par son Président, se porte fort du respect par chacun de ses membres de l'étiquette du FootGolf, y compris de la tenue, lors des événements nationaux, mais aussi lors des séances d'entraînements ou de toutes représentations publiques, étant rappelé que tout manquement grave contraindra l'AFFG (compte tenu de ses propres engagements vis-à-vis des clubs de golf) à ne plus permettre aux joueurs en question de participer à toutes compétitions de FootGolf.
- Informer l'AFFG dans les 48h de tout incident pouvant porter atteinte à la réputation de l'AFFG ou à son activité.
- Coopérer avec l'AFFG pour l'organisation des étapes de la FootGolf Cup dans sa région : ravitaillement, remise des prix, distributions d'affiches, sponsoring etc. Le Club devra se positionner sur les missions qu'il est en mesure de réaliser. (cf « formulaire organisation »)

1. Description des Compétitions

Les différentes compétitions organisées par l'AFFG sont ouvertes à tous les membres de l'Association, à jour de cotisation, détenteur d'une Licence « Compétition » et ayant accepté dans sa totalité et sans réserve le présent règlement intérieur.

La FootGolf Cup 2020 est une compétition de FootGolf (ci-après dénommée « la Compétition ») composée d'une trentaine d'épreuves qualificatives qui se déroulent en France entre les mois de mars et Décembre 2020, organisée par l'Association Française de FootGolf (ci-après dénommée « l'Association », « l'AFFG » ou « l'Organisateur »). La Compétition peut se disputer en individuel ou par équipes de deux joueurs sur un ou plusieurs Rounds.

Les 3 premiers joueurs de la compétition individuelle et les 3 meilleurs binômes de la compétition par équipes de chacune des épreuves qualificatives seront qualifiés pour la finale nationale qui se déroulera fin Novembre 2020.

Le joueur remportant la finale Individuelle est déclaré « Vainqueur de la FootGolf Cup 2020 » quelque soit sa nationalité.

L'équipe remportant la finale par Equipes est déclaré « Vainqueur de la FootGolf Cup 2020 par Equipes » quelque soit sa nationalité.

Le Club remportant la finale des Clubs est déclaré « Vainqueur de la FootGolf Cup 2020 par Club » quelque soit sa provenance.



2. Inscription Individuelle / Inscription par Equipes

2.1. Généralités

La Compétition est ouverte à toutes les personnes physiques aptes à pratiquer une activité sportive et âgées de 11 ans ou plus.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit ; blessures comprises.

Il est expressément indiqué que les joueurs participent à la Compétition sous leur propre et exclusive responsabilité.

Il est possible de s'inscrire :

- à une ou plusieurs épreuves qualificatives de la Compétition de manière individuelle et une ou plusieurs autres épreuves qualificatives par équipes
- à la même épreuve qualificative, à la fois à titre individuel et par équipes ;

Les équipes peuvent être composées de deux femmes, deux hommes, mixtes (départs des tees masculins pour les deux joueurs) ou encore composées d'un majeur et d'un mineur (départs des tees masculins pour les deux joueurs).

La compétition individuelle se disputera en quatre catégories :

- la catégorie « Messieurs », pour tous les hommes âgés de 18 ans ou plus ;
- la catégorie « Dames » pour toutes les femmes âgées de 18 ans ou plus ;
- la catégorie « Juniors » pour toutes les filles et garçons âgés de 11 à 17 ans ;
- la catégorie « Seniors » pour tous les hommes âgés de 46 ans ou plus sur l'année précédant celle de la Compétition

La compétition par équipes se disputera en deux catégories, Messieurs et Dames.

Les doubles mixtes et les doubles faisant jouer deux joueurs de deux catégories d'âge différentes concourront dans la catégorie principale, à savoir la compétition Double Messieurs.

Un nombre maximum de participants est fixé par épreuve qualificative.

Lorsque le nombre maximum de participants est atteint, toute inscription nouvelle sera refusée mais il peut être possible de s'enregistrer sur une liste d'attente.

Les inscriptions pour chaque épreuve qualificative de la Compétition se clotent au plus tard la veille de l'épreuve qualificative, dans la limite des places disponibles.

Le tarif normal pour l'inscription individuelle à la FootGolf Cup s'élève à 50 €.

En cas d'inscription tardive – 5 jours avant la compétition – le tarif sera majoré à 60€.

Le tarif normal pour l'inscription par équipes à la FootGolf Cup s'élève à 40 €.

Il sera minoré à 30 € si l'inscription est enregistrée 2 mois ou plus avant la Compétition, ou majoré à 50 € en cas d'inscription tardive, soit 5 jours avant la compétition.

La production d'un certificat médical n'est pas exigée.

En revanche, il est rappelé aux participants que la pratique du FootGolf Cup est une activité physique exigeante, de sorte que la consultation préalable d'un médecin est vivement recommandée.

Chaque participant, même en équipe, doit obligatoirement être adhérent à l'AFFG.

L'adhésion peut se faire au moment de l'inscription à la première épreuve qualificative de la Compétition.

À noter que tout adhérent - qui participera - de près ou de loin - à la création d'un parcours de FootGolf non affilié AFFG sera exclu de l'AFFG. Il en est de même pour les joueurs qui participeront à une compétition organisée par un organisme non membre de la FIFG.

Aussi, tout Club qui pratiquera ; de manière occasionnelle ou régulière ; sur un parcours non affilié AFFG pourra être disqualifié du championnat de France sur la saison en cours.

2.2. Conditions d'inscription additionnelles pour les mineurs

Pour toute demande d'inscription d'un mineur :

- Le formulaire d'inscription en ligne doit être complété par le représentant légal.
- L'acceptation des conditions générales de vente doit être effectuée par le représentant légal.
- L'autorisation parentale doit être complétée et signée par le représentant légal.

L'autorisation parentale, pour les participants mineurs, devra obligatoirement être remise au moment du retrait de la carte de score. Un document d'identité devra également être produit.

En cas de non présentation, ou en cas de présentation d'une autorisation non conforme, aucune remise de carte de score et aucun remboursement ne seront effectués.

2.3 Conditions de report ou d'annulation d'une compétition

L'AFFG ne peut en aucun cas être engagée pour la survenance d'évènements constitutifs de la force majeure ou du fait d'un tiers. Sont notamment exclus de sa responsabilité : la survenance d'intempéries, de grèves, de suspension de terrain, d'une décision d'une autorité compétente (ex : arrêté préfectoral ou ministériel). En cas de survenance d'un fait visé ci-avant, l'AFFG décidera, à sa seule discrétion et sans obligation de sa part, si elle accorde ou non une compensation, basée sur les critères suivants :

- Si une compétition est reportée en cas de survenance d'un fait visé ci-avant ; alors les inscriptions seront décalées à la date ultérieure fixée et aucun remboursement ne pourra être effectué
- Si une compétition est définitivement annulée ; alors les inscriptions seront remboursées sous forme de codes promotionnels valables sur la saison en cours.

3. Règles du jeu

Les règles du jeu établies par la « Federation for International FootGolf » s'appliquent aux épreuves qualificatives de la Compétition.

Des « règles locales » peuvent être introduites sur chaque épreuve par l'Organisateur, ou par le commissaire. Elles seront évoquées lors des différents briefings précédant la Compétition.

Les parties individuelles se jouent sous le format Stroke-play.

Les joueurs doivent réaliser le moins de coup possible pour mettre le ballon dans le trou depuis le départ. Tous les coups sont comptés.

Les parties par équipes se jouent sous le format Foursome : les deux joueurs de l'équipe jouent à tour de rôle la même balle appartenant à son équipe.

4. Retrait des cartes de scores

Chaque participant devra retirer personnellement sa carte de score pendant les heures prévues à cet effet, et au plus tard ½ heure avant son heure de départ, telle qu'il aura été déterminé le matin de l'épreuve qualificative.

La carte de score d'une équipe pourra être retirée par un seul membre de l'équipe sous réserve de présentation et de remise des autorisations parentales de l'ensemble des membres de l'équipe, dans l'hypothèse où le ou les membres seraient mineurs.

5. Arbitrage

Pour chaque épreuve qualificative individuelle ou par équipes, l'Organisateur désignera un Commissaire responsable et habilité à prendre toute décision qui favorisera le bon déroulement de la Compétition. Il sera chargé de vérifier l'état du terrain et l'emplacement des marques de départs avant que s'élancent les parties.

Il surveillera la progression des parties et interviendra sur le jeu lent.
Il sera habilité à délivrer des sanctions.

6. Organisation des épreuves qualificatives

6.1. Généralités

Pour les épreuves qualificatives individuelles, l'accueil des participants se fait à 07h30, le jour de l'épreuve qualificative. Le briefing et l'ordre des départs sont donnés entre 08h10 et 08h30. Les départs seront donnés à 08h30, en mode shotgun (départ simultané des participants sur chacun des 18 trous du parcours).

Pour les épreuves qualificatives par équipes, l'accueil se fait à 13h00, le jour de l'épreuve qualificative. Le briefing et l'ordre des départs sont donnés entre 13h00 et 13h30. Les départs seront donnés à 14h00, en mode shotgun.

L'usage du livescoring est obligatoire sur chaque épreuve et ceci de manière continue pendant toute la partie; au plus tard tous les 3 trous joués. En cas de manquement, le commissaire adressera les sanctions suivantes :

- 1^{ère} infraction : Avertissement pour tous les joueurs du Squad
- 2^{ème} infraction : +1 pénalité pour tous les joueurs du Squad
- 3^{ème} infraction : DQ de tous les joueurs du Squad

Un participant ou une équipe qui est contraint de se désister devra en aviser l'Organisateur le plus rapidement possible. Un participant ou une équipe absent au départ et qui n'aura pas prévenu l'Organisateur, sera considéré comme disqualifié.

Pendant l'Organisateur pourra se pencher sur les cas de force majeure et statuer en conséquence.

L'absence d'un membre d'une équipe emporte de fait la disqualification de l'équipe.

L'Organisateur est habilité à modifier l'horaire des départs, à interrompre la compétition du fait de conditions météorologiques défavorables ou dangereuses (brouillard, gel, inondation ou orage).

6.2. Départ

Après avoir récupéré sa carte de score et assisté au briefing, le joueur ou les membres de l'équipe doit impérativement se présenter à son trou de départ 10 minutes à l'avance afin de satisfaire aux formalités nécessaires (échange de cartes, consignes du starter).

Les joueurs ou équipes qui se présentent en retard, arrivant après le 1^{er} tir d'un joueur de son groupe se verront attribuer un score de 10 sur ce trou.

La même règle s'appliquera également sur les trous suivants.

6.3. Jeu lent

Le Commissaire aura pour tâche de réguler le flux des parties et d'intervenir directement auprès des joueurs ou équipes et des parties qui accusent un retard préjudiciable à la progression des parties qui suivent. Après les observations verbales d'usage et, dans le cas d'un retard d'un trou et de 15 minutes sur la partie qui précède, le Commissaire pourra appliquer une sanction.

La pénalité est applicable à un ou plusieurs joueurs ou équipe de la partie.

A l'occasion d'un jeu lent, cette sanction sera de :

- 1^{ere} infraction : avertissement
- 2^{ème} infraction : +1 pénalité
- 3^{ème} infraction : DQ

6.4. Remise des cartes de score

Il est obligatoire de télécharger l'APP AFFG et de remplir, puis signer sa carte de score sur le module de scoring.

A la fin de la partie, les joueurs doivent, sans délai, se soumettre à l'enregistrement des cartes, c'est à dire à la vérification et à la validation des scores.

A cet effet, l'Organisateur mettra à disposition des joueurs un lieu réservé où ils devront se rendre immédiatement après exécution du dernier coup du dernier trou.

Après validation des scores, les joueurs devront déposer les cartes dans une urne prévue à cet effet ou, à défaut, auprès d'un membre de l'Organisation présent dans l'espace dédié à l'enregistrement des résultats de la compétition.

Chaque carte doit comporter les signatures du marqueur et du joueur (des joueurs dans le cas des épreuves qualificatives par équipe) et doit être remplie lisiblement afin d'éviter toute erreur ou tout litige lors de la saisie des scores. Le défaut de signature de l'un ou de l'autre peut entraîner l'invalidation du score et ainsi, la disqualification du joueur.

6.5. Litiges et commissions

Toute réclamation motivée doit être présentée au Directeur de Tournoi et à la Commission compétente par écrit, au plus tard 24h après la fin de l'épreuve. Elles peuvent concerner :

- La qualification ou la validité de l'engagement d'un participant, ou toute réserve pouvant donner lieu ultérieurement à une réclamation en ce sens, doit être motivée et indiquer le nom du FootGolfeur intéressé
- L'organisation sportive et technique d'une compétition
- Une interprétation du règlement
- Un cas de triche avéré d'un participant



Toute réclamation ne peut être retirée et fait l'objet d'un examen par la Commission compétente qui statue en première instance, et prononce, le cas échéant, un verdict sous 5 jours ouvrés.

Il est possible de contester une décision rendue par la commission en faisant appel.

L'appel doit être formulé par écrit et adressé à l'AFFG et à la Commission compétente par écrit, au plus tard 48h après la décision rendue. Cet appel ne pourra être pris en compte qu'après un versement d'un montant de 100€ adressé à l'AFFG, correspondant au montant fixé par le Comité Directeur.

6.6. Résultats des épreuves qualificatives

Les résultats de chaque épreuve qualificative sont proclamés à l'issue de l'épreuve en question.

Le vainqueur de l'étape sera le joueur qui aura réalisé le moins de coups lors de la compétition.

En cas d'égalité pour déterminer le vainqueur de l'étape, ou les 4 autres membres du Top 5, un Play-Off sera organisé entre les joueurs concernés sur un trou défini par l'AFFG.

Au-delà des 5 premières places, tous les autres joueurs à égalité au classement se partageront le même nombre de points sur un système de Prorata : les points attribués aux différentes positions seront additionnés, puis divisés par le nombre de joueurs concernés.

Si la Compétition fait parti du World Tour et qu'un Prize Money est mis en jeu, les joueurs concernés se partageront sous la forme d'un Match Play.

Ce classement sera également valable sur l'étape de FootGolf Cup en question.

6.7. Remise des prix des épreuves qualificatives

Les joueurs mineurs gagnants ne peuvent recevoir de prix en alcool.

Les 3 premiers de chacune des épreuves qualificatives individuelles ainsi que les 3 meilleures équipes de chacune des épreuves qualificatives par équipe recevront par ailleurs un lot en dotation. Leur présence est obligatoire à la remise des prix afin de recevoir le lot en dotation.

6.8. Dotations et Qualifications à la Finale de la FootGolf Cup

- Catégorie Absolue : Les 3 premiers de la Compétition individuelle de la catégorie absolue et les 3 meilleures équipes de chacune des épreuves qualificatives seront qualifiés pour la Finale de la FootGolf Cup qui se déroulera au mois de Décembre 2020.

Si un joueur déjà qualifié, termine premier sur une autre étape qualificative ultérieure, c'est le joueur « non qualifié » suivant lors de l'étape antérieure qui sera qualifié.

Si un joueur déjà qualifié, termine à nouveau dans les 3 qualifiés sur une autre étape qualificative, c'est le 4^{ème} de cette seconde étape qui sera qualifié ; et ainsi de suite.

Il en est de même pour la compétition par équipes.

Lors de l'Open de France, les 20 premiers du classement général de la compétition individuelle de la catégorie Absolue, et les 10 meilleures équipes seront qualifiés pour la Finale de la FootGolf Cup.

- Catégorie Seniors et Féminines : Les 3 premiers de la compétition individuelle catégories Seniors et Féminines seront qualifiés pour la finale de la FootGolf Cup.
 - o Si un joueur déjà qualifié termine premier sur une autre étape qualificative ultérieure, le joueur non qualifié suivant de l'étape antérieure NE sera PAS qualifié.

- Si un joueur déjà qualifié termine à nouveau dans les 3 qualifiés sur une autre étape, le 4^{ème} de cette même étape NE sera PAS qualifié.

Lors de l'Open de France, les 5 premiers de la catégorie Seniors ; et les 3 meilleures féminines seront qualifiés.

- Compétition par équipe : Si, dans le cadre de la compétition par équipes, un joueur se qualifie pour la finale sur deux ou plusieurs épreuves qualificatives avec deux ou plusieurs joueurs différents, le joueur choisira avec lequel de ses coéquipiers il veut participer à la finale. L'autre coéquipier pourra participer à la finale grâce à un tirage au sort avec tous les joueurs qualifiés n'ayant pas de partenaire. Les équipes formées à l'issue de ce tirage au sort participeront à la finale au même titre que les équipes complètes.

A l'issue de la finale de la FootGolf, les dotations suivantes seront remises aux 3 premiers du classement FootGolf France de la catégorie absolue :

- Champion de France : un full pack individuel pour la saison suivante
- Vice champion de France : un pack 16 rounds individuel pour la saison suivante
- Troisième du championnat de France : un pack 8 rounds individuel pour la saison suivante

7. Respect de l'Etiquette, des Règles et du Code Vestimentaire

7.1. Respect de l'Etiquette et des Règles

Les règles en vigueur mise en place par la FIGG seront appliquées sur toutes les compétitions

7.2. Respect de la tenue vestimentaire

Tout participant à la Compétition doit veiller à s'équiper de la tenue vestimentaire réglementaire à la pratique du FootGolf sur un parcours de Golf à savoir :

- Polo (haut avec un col, les t-shirts sont interdits)
- Bermuda (les jeans, joggings, et shorts sont interdits)
- Chaussettes montantes
- Chaussures stabilisées **sans crampon** ou baskets

7.3. Respect des codes et des éléments spécifiques au Footgolf

En plus de la tenue réglementaire adaptée au Footgolf, tout participant à la Compétition doit s'assurer de respecter et posséder les codes et les éléments spécifiques au Footgolf avant chaque départ :

- Béret (facultatif mais apprécié)
- Marqueur
- Ballon Taille 5
- Carte de score
- Stylo
- Téléphone portable pour la saisie des scores en live

7.4. Sanctions

En cas de non respect de l'Etiquette ou du code vestimentaire, l'AFFG pourra refuser l'accès au parcours où exclure des participants de la Compétition, après un rappel à l'ordre non suivi d'effet.

Le participant dont l'accès au parcours aura été refusé ou qui aura été exclu du parcours ne pourra prétendre à aucun remboursement de son inscription à la Compétition.

8. Assurances

8.1 Assurance Responsabilité Civile

Conformément à la législation en vigueur, l'Organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants à la FootGolf Cup 2020.

En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de la compétition.

Cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont ils pourraient bénéficier par ailleurs.

Un justificatif peut être communiqué à tout participant sur simple demande.

8.2- Assurance contre les accidents corporels :

L'AFFG informe les participants de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

Tous les participants aux épreuves qualificatives de la Compétition peuvent souscrire, lors de leur inscription à l'une ou plusieurs des épreuves qualificatives, à l'assurance « Accident Corporel » proposée par l'AFFG. Cette assurance garantit le versement d'un capital en cas de dommages corporels (décès, invalidité permanente et frais médicaux en complément des régimes sociaux) dus à un accident survenu sur le parcours. L'indemnisation, fonction des dommages et des limites de garanties choisies, intervient dès lors que l'assuré est victime d'un accident durant sa participation à l'épreuve qualificative.

Cette assurance est facultative mais fortement recommandée.

Le participant déclare avoir une parfaite connaissance du fait que la participation à une ou plusieurs épreuves qualificatives, comme la participation à toute compétition sportive, comporte des risques de blessures. Le participant confirme et accepte qu'il est seul responsable de savoir si son état de santé lui permet de participer à l'épreuve qualificative.

L'assurance « Accident Corporel » proposée par l'AFFG offre des niveaux de garanties minimum, qui ne permettent pas, dans tous les cas, d'obtenir la réparation intégrale du préjudice. Les participants sont invités, le cas échéant, à se rapprocher de leur conseil en assurances qui pourra leur proposer des garanties adaptées à leur situation personnelle

8.3 - dommages causés aux biens des participants

S'agissant des dommages matériels, l'Organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde.

Les participants ne pourront donc se retourner contre l'Organisateur pour tout dommage causé à leur équipement.

La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

9. Droit à l'image

Par sa participation à une ou plusieurs épreuves qualificatives à la Compétition, chaque participant autorise expressément l'Organisateur ainsi que ses ayants droit tels que partenaires et médias, à publier, utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire, son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le

cadre de la compétition en vue de toutes exploitations directes ou sous forme dérivées de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

10. Classement National AFFG

10.1. Classement National AFFG Individuel

La participation à 1 épreuve qualificative de la Compétition individuelle ou plus permettra au joueur de figurer dans le classement national AFFG.

Des points peuvent être attribués au participant, en fonction de son classement sur la Compétition individuelle, et en fonction du nombre de joueurs présents sur la compétition.

Lors d'une Compétition Individuelle sur 1 Round comptant 99 joueurs ou moins, la Compétition sera considérée comme « **AFFG 150** » et les points seront attribués aux 50 meilleurs joueurs du Classement.

Lors d'une Compétition Individuelle sur 1 Round comptant 100 joueurs ou plus, présents et ayant rendu leur carte de score, complète ou incomplète en raison d'une blessure, d'un abandon ou d'une disqualification, la Compétition sera considérée comme « **AFFG 200** » et les points seront attribués aux 50 meilleurs joueurs du Classement.

Les compétitions individuelles sur 2 Rounds seront considérées comme « **Elite 300** » ou « **Master 400** » et les points seront attribués aux 60 meilleurs joueurs du Classement. Les « *Masters 400* » récompenseront la qualité des parcours ; et/ou la qualité d'organisation et d'animation de l'étape par les clubs en local.

Lors d'une Compétition Individuelle sur 3 Rounds, l'Open de France et la finale de la FootGolf Cup 2020 seront considérés comme « **AFFG 500** » et les points seront attribués aux 70 meilleurs joueurs du Classement.

Ci-dessous le récapitulatif de la distribution des points de la Compétition Individuelle :

Simples					
Rang	AFFG 150	AFFG 200	ELITE 300	MASTER 400	AFFG 500
1	150	200	300	400	500
2	140	180	280	380	475
3	130	170	260	360	450
4	120	160	240	340	425
5	110	150	220	320	400
6	105	140	200	300	375
7	100	130	180	280	350
8	95	120	170	260	325
9	90	115	160	240	300



10	85	110	150	220	280
11	80	105	140	200	260
12	75	100	130	190	240
13	70	95	120	180	220
14	65	90	110	170	200
15	60	85	100	160	180
16	57	80	95	150	165
17	54	75	90	140	150
18	51	70	85	130	135
19	48	65	80	120	120
20	45	62	75	110	110
21	42	59	70	100	100
22	39	56	68	90	97
23	36	53	66	80	94
24	33	50	64	70	91
25	30	47	62	67	88
26	28	44	60	64	85
27	26	41	58	61	82
28	24	39	56	58	79
29	22	36	54	55	76
30	21	33	52	52	73
31	20	30	50	50	70
32	19	27	48	48	68
33	18	24	46	46	66
34	17	21	44	44	64
35	16	18	42	42	62
36	15	16	40	40	60
37	14	14	38	38	58
38	13	13	36	36	56
39	12	12	34	34	54
40	11	11	32	32	52
41	10	10	30	30	50
42	9	9	28	28	48
43	8	8	26	26	46
44	7	7	24	24	44
45	6	6	22	22	42
46	5	5	20	20	40
47	4	4	18	18	38
48	3	3	16	16	36
49	2	2	14	14	34
50	1	1	12	12	32
51			10	10	30



52			9	9	28
53			8	8	26
54			7	7	24
55			6	6	22
56			5	5	20
57			4	4	18
58			3	3	16
59			2	2	14
60			1	1	12
61					10
62					9
63					8
64					7
65					6
66					5
67					4
68					3
69					2
70					1

Pourra être appliqué un bonus de +50 points pour le(s) joueur(s) qui auront battu le record du ou des parcours de compétitions liées à la FootGolf CUP uniquement. Ce bonus viendra s'ajouter au nombre de points marqués par le joueur sur l'étape en question dans le classement général.

Si une compétition se joue sur plusieurs rounds ou sur plusieurs parcours ; le bonus pourra être appliqué lors de n'importe quel round, du moment que le record annoncé est battu.

Pour bénéficier du bonus, un joueur doit **OBLIGATOIREMENT** terminer la compétition ; faute de quoi, le Bonus ne sera pas attribué (DNF, DQ, etc..)

L'AFGG communiquera en amont si le bonus est activable ou non en fonction des références sportives des saisons précédentes ; étant entendu qu'un bonus 'activé' pourrait être 'désactivé' jusqu'au jour même de la compétition, notamment en raison de changements substantiels du design du parcours affectant les références sportives des années précédentes (conditions météo, état du terrain..)

Les points marqués par un participant se cumuleront dès le premier point marqué et ce jusqu'à la fin de la FootGolf Cup du millésime en cours. Dès lors que ce dernier marque des points sur plus de 12 compétitions individuelles, seuls ses 12 meilleurs scores seront retenus.

Le joueur français ayant marqué le plus de points au cours des compétitions Individuelles de la FootGolf Cup 2020 sera sacré « Champion de France AFGG Individuel 2020 »

10.2. Classement National AFGG par Equipes

La participation à 1 épreuve qualificative de la Compétition par Equipes ou plus permettra au joueur de figurer dans le classement national AFGG par Equipes.

Des points peuvent être attribués au participant de manière individuelle aux deux membres du binôme, en fonction de leur classement sur la Compétition par Equipes, et en fonction du nombre de joueurs présents sur la compétition.



Les compétitions de la FootGolf Cup 2020 seront considérées comme « **AFFG 150** » si moins de 100 joueurs (donc moins de 50 équipes) participent et les points seront respectivement attribués aux membres des 30 meilleures équipes du Classement.

Les compétitions de la FootGolf Cup 2020 seront considérées comme « **AFFG 200** » si au moins 100 joueurs (donc 50 équipes ou plus) participent et les points seront respectivement attribués aux membres des 30 meilleures équipes du Classement.

L'Open de France et la Finale de la FootGolf Cup 2020 seront considérés comme « **AFFG 300** » quelque soit le nombre de joueurs participant et les points seront respectivement attribués aux membres des 30 meilleures équipes du Classement.

Ci-dessous le récapitulatif de la distribution des points de la Compétition par Equipes :

Doubles			
Rang	AFFG 150	AFFG 200	AFFG 300
1	150	200	300
2	135	180	270
3	125	170	255
4	115	160	240
5	105	150	225
6	100	140	210
7	90	130	195
8	80	120	180
9	70	110	165
10	60	100	150
11	55	90	135
12	50	80	120
13	45	70	105
14	40	60	90
15	35	50	75
16	30	45	68
17	25	40	60
18	20	35	52
19	17	30	45
20	14	25	38
21	12	20	30
22	10	18	27
23	9	16	24
24	8	14	21
25	7	12	18
26	5	10	15
27	4	8	12
28	3	6	9

29	2	4	6
30	1	2	3

Pourra être appliqué un bonus de +50 points pour le(s) équipe(s) (25pts / joueur) qui auront battu le record du ou des parcours de compétitions liées à la FootGolf CUP uniquement. Ce bonus viendra s'ajouter au nombre de points marqués par le joueur sur l'étape en question dans le classement général.

Si une compétition se joue sur plusieurs rounds ou sur plusieurs parcours ; le bonus pourra être appliqué lors de n'importe quel round, du moment que le record annoncé est battu.

Pour bénéficier du bonus, un joueur doit OBLIGATOIREMENT terminer la compétition ; faute de quoi, le Bonus ne sera pas attribué (DNF, DQ, etc..)

L'AFFG communiquera en amont si le bonus est activable ou non en fonction des références sportives des saisons précédentes ; étant entendu qu'un bonus 'activé' pourrait être 'désactivé' jusqu'au jour même de la compétition, notamment en raison de changements substantiels du design du parcours affectant les références sportives des années précédentes (conditions météo, état du terrain..)

Chaque membre du binôme marquera le même nombre de points à la suite d'une Compétition. Les points marqués par un participant se cumuleront dès le premier point marqué et ce jusqu'à la fin de la FootGolf Cup du millésime en cours. Dès lors que ce dernier marque des points sur plus de 12 compétitions par équipe, seuls ses 12 meilleurs scores seront retenus.

Le joueur français ayant marqué le plus de points au cours de la FootGolf Cup 2020 sera sacré « Champion de France AFFG par Equipes 2020 ».

10.3. Classement National AFFG par Club

Sur chaque étape, seuls les 4 meilleurs joueurs membres d'un Club affilié AFFG rapportent des points au Club ainsi que les 3 meilleures équipes formées de deux joueurs du même club.

Si le joueur est muté en cours de saison, les points qu'il aura engrangés avant sa mutation ne compteront pas pour le Club.

A noter qu'un joueur ne peut être membre que d'un seul Club uniquement.

Une disqualification de la FootGolf Cup, et/ou un refus d'accès aux compétitions AFFG pourront être envisagés s'il est prouvé qu'un même joueur est membre de 2 Clubs ou plus de FootGolf en France ou dans le Monde.

Sera appliqué un bonus de +100 points pour le club qui aura remporté sur une même étape le doublé meilleur club en simple et en double.

Pour être classé dans le championnat, l'entité doit posséder au minimum 8 membres au sein de l'AFFG.

Des joueurs et des Clubs étrangers peuvent être intégrés à ce championnat selon les options suivantes :

- Les Clubs étrangers pourront intégrer le Classement par clubs de l'AFFG : s'ils respectent les conditions requises de 8 joueurs minimum licenciés et s'ils sont affiliés à l'AFFG pour l'année 2020. Les points des 4 meilleurs joueurs de chaque Club sur chaque étape seront comptés, et – à l'instar de l'individuel – ils pourront remporter la FootGolf Cup 2020 mais ne seront pas pour autant Champion de France 2020.
- Les joueurs étrangers peuvent devenir membres d'un Club français : pour ce faire, les joueurs doivent faire parvenir au Club et à l'AFFG un engagement sur l'honneur qu'ils ne sont membres d'aucun autre Club dans leur pays ou dans un autre pays pour la saison 2020. D'autre part, le joueur et le Club devront prouver à l'AFFG qu'une adhésion a bien été réglée pour rejoindre le Club.

- Si l'une de ces options venait à être remise en question, les points acquis sur la FootGolf Cup par le joueur concerné seront automatiquement retirés au Club et au joueur ; et une disqualification du Club sera automatiquement prononcée. Si un tel manquement devait être prouvé dans les 5 ans suivant l'attribution d'un titre à un Club ayant accueilli un tel joueur, le Club et le joueur, se verront retirer leurs titres.

Des joueurs étrangers peuvent être mutés vers les Clubs Français, si et seulement si le joueur en question s'engage vis-à-vis de l'AFFG, par écrit :

- À ne pas déjà être membre d'un autre Club de FootGolf dans le Monde
- À ne pas rejoindre un autre Club de FootGolf sur l'année en cours

Si ces conditions, pour quelque raison que ce soit, ne sont pas respectées, le joueur et le Club seront exclus de la FootGolf Cup 2020. Les points marqués par le joueur seront retirés.

Le Club Français qui aura cumulé le plus de points sur le millésime 2020 sera déclaré « Club Champion de France AFFG 2020 ».

10.4. Classement National AFFG Individuel Féminines

La participation à 1 épreuve qualificative de la Compétition individuelle ou plus permettra à la joueuse de figurer dans le classement national AFFG Femmes.

Des points peuvent être attribués à la participante, en fonction de son classement sur la Compétition individuelle, et en fonction du nombre de joueuses présentes sur la compétition.

Lors d'une Compétition Individuelle sur 1 Round comptant au moins 4 joueuses, la compétition sera considérée comme « **AFFG 150** » et les points seront attribués aux 8 meilleures joueuses du Classement.

Les compétitions sur 2 rounds seront considérées comme « **AFFG 300** » et compteront en tant que telle, quelque soit le nombre de joueuses présentes. Les points seront attribués aux 10 meilleures joueuses du Classement.

Enfin, l'Open de France et la Finale de la FootGolf Cup seront considérées comme « **AFFG 500** » et récompenseront les 12 meilleures joueuses.

Ci-dessous le récapitulatif de la distribution des points de la Compétition Individuelle Féminine :

Dames			
Rang	AFFG 150	AFFG 300	AFFG 500
1	150	300	500
2	120	250	400
3	100	200	300
4	80	150	250
5	60	100	200
6	40	80	150
7	20	60	100
8	10	40	80
9		20	60
10		10	40
11			20

12

10

10.5. Classement National AFFG par Equipes Féminines

La participation à 1 épreuve qualificative de la Compétition par Equipes ou plus permettra aux joueuses de figurer dans le classement national AFFG par Equipes.

Des points peuvent être attribués à chaque participante de manière individuelle aux deux membres du binôme, en fonction de leurs classements sur la Compétition par Equipes, et en fonction du nombre de joueuses présentes sur la Compétition.

Les compétitions de la FootGolf Cup 2020 seront considérées comme « **AFFG 100** » si moins de 8 joueuses (donc moins de 4 équipes) participent et les points seront respectivement attribués aux membres des 3 meilleures équipes du Classement.

Les compétitions de la FootGolf Cup 2020 seront considérées comme « **AFFG 200** » si au moins 8 joueuses (donc 4 équipes ou plus) participent et les points seront respectivement attribués aux membres des 5 meilleures équipes du Classement.

L'Open de France et la Finale de la FootGolf Cup 2020 seront considérés comme « **AFFG 300** » quelque soit le nombre de joueuses participantes et les points seront respectivement attribués aux membres des 7 meilleures équipes du Classement.

Ci-dessous le récapitulatif de la distribution des points de la Compétition par Equipes Féminines :

Doubles Dames			
Rang	AFFG 150	AFFG 200	AFFG 300
1	150	200	300
2	100	150	250
3	50	100	200
4		60	150
5		20	110
6			70
7			30

Chaque membre du binôme marquera le même nombre de points à la suite d'une Compétition. Les points marqués par une participante se cumuleront dès le premier point marqué et ce jusqu'à la fin de la FootGolf Cup du millésime en cours. Dès lors que ce dernier marque des points sur plus de 10 compétitions par équipes, seuls ses 10 meilleurs scores seront retenus.

La joueuse française ayant marqué le plus de points au cours de la Footgolf Cup 2020 sera sacrée « Champion de France par Equipes 2020 ».

10.6. Classement National AFFG par Club Féminin



FOOTGOLF FRANCE
Association Française de FootGolf

Cette année, sur chaque étape de la FootGolf Cup, tous les points récoltés par les joueuses membres d'un Club affilié AFFG rapportent des points au Club ainsi que toutes les équipes formées de deux joueuses du même club. Si la joueuse est mutée en cours de saison, les points qu'elle aura engrangés avant sa mutation ne compteront pas pour le Club.

A noter qu'une joueuse ne peut être membre que d'un seul Club uniquement. Une disqualification de la FootGolf Cup, et/ou un refus d'accès aux compétitions AFFG pourront être envisagés s'il est prouvé qu'une même joueuse est membre de 2 clubs ou plus de FootGolf, en France ou dans le Monde.

Le Club Français qui aura cumulé le plus de points sur le millésime 2020 sera déclaré « Club Féminin Champion de France 2020 ».

Le Club qui remportera la Finale de la FootGolf Cup 2020 sera déclaré « Club Féminin Vainqueur de la FootGolf Cup 2020 »

10.7. Classement National AFFG par Index

Chaque membre de l'AFFG se verra attribuer un index relatif à son niveau de jeu ; dès lors qu'il aura participé à au moins 5 rounds de compétitions individuelles homologuées AFFG.

L'index de référence sera déterminé selon la moyenne des scores sur les 5 premiers rounds joués et terminés. Il pourra ensuite évoluer selon les éléments suivants :

- 0.2 points sur son index par performance de 1 coup en dessous
- +0.1 points sur son index par performance de 1 coup au dessus

Un malus de +2 sera appliqué sur l'index du joueurs au 31/12 de chaque millésime si le joueur ne participe à aucune compétitions homologués sur l'année en cours.

Exemple :

> *Le joueur réalise les scores suivants sur ses 5 premiers rounds :*

Round 1 = +2

Round 2 = +5

Round 3 = +4

Round 4 = 0

Round 5 = -6

Calcul index de référence = (2+5+4+0-6)/5 = +1

> A partir du 6ème round ; la pondération s'applique :

Round 6 = -4

Calcul pondération = (+1 + 4) x (-0.2) = -1

Calcul nouvel index = 1 - 1 = 0

11. Qualité de membre

Est dite « membre de l'Association » toute personne à jour de cotisation ayant pris une Licence « Scolaire » (par l'intermédiaire de son responsable légal) Licence « Loisir » ou Licence « Compétition » par quelque moyen que ce soit. Tous les membres, sans exception, acceptent de respecter en totalité et sans réserve le présent règlement intérieur ainsi que les statuts de l'Association Française de FootGolf.

Tout membre ne respectant pas tout ou partie du présent règlement ou des statuts de l'AFFG ou menant des actions allant à l'encontre des intérêts de l'AFFG pourrait être exclu de l'Association ou se voir refuser l'accès à l'adhésion selon la procédure suivante :

- Convocation du membre fautif à expliquer et/ou justifier ses actes, sous un délai raisonnable, auprès de la Commission de Discipline / Ethique ou à défaut du Comité Directeur de l'AFFG.
- Prononciation de la décision allant du simple avertissement jusqu'à l'exclusion du membre pour la saison en cours ou à vie.

Sont considérées comme actions ou manquement allant à l'encontre des intérêts de l'AFFG, sans que celles-ci soient limitatives :

- Participation à des compétitions d'un organisme concurrent sur le territoire d'un pays déjà membre FIFG (France et Monde)
- Création ou ouverture de parcours de FootGolf non affilié AFFG
- Pratique du FootGolf sur un parcours non affilié AFFG
- Création d'une association ou société concurrente à l'AFFG
- Organisation d'activités liées à la pratique du FootGolf sans l'accord préalable de l'AFFG
- Dénigrer ouvertement l'AFFG ou l'un de ses membres auprès des golfs, membres ou prospects liés à l'AFFG
- Faire l'objet d'une sanction pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif

Un membre n'ayant pas respecté tout ou partie de ce règlement dans les saisons précédentes pourrait être convoqué selon le même procédé qu'expliqué précédemment et pourrait se voir refuser l'accès à la Licence et donc à l'affiliation de l'AFFG.

12. Qualité de membre pour rejoindre l'Equipe de France

12.1. Conditions de sélection

- Être membre AFFG sur l'année en cours,
- Ne pas être membre d'un club non affilié AFFG,
- Être de nationalité Française,
- Être en possession d'une licence FIFG WORLD TOUR,
- Respecter l'ensemble des points liés à l'article 11 du règlement de la FootGolf Cup,
- Ne pas faire l'objet d'une sanction disciplinaire associative,
- Avoir signé et s'engager à respecter la charte de l'équipe de France,
- Avoir participé à au moins 8 étapes de la FootGolf CUP avant l'Open de France (inclus)
- Être inscrit en Coupe de France individuelle, par équipe, et par club.
- Faire ses meilleurs efforts pour être présent aux rassemblements de l'Equipe de France (entraînement, confrontation amicale avec d'autres pays, etc..)

12.2. Processus de sélection

Le processus de sélection se fera en fonction du classement individuel AFFG, du classement index AFFG, du classement par Equipe AFFG, et du choix du sélectionneur.

12.3. Calendrier de sélection



FOOTGOLF FRANCE
Association Française de FootGolf

La sélection définitive de l'équipe de France sera annoncée à l'issue de l'Open de France, lors de la cérémonie de remise des prix.